FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

— DOSSIER DE PRESSE —

Inauguration d'un nouveau site 4G issu du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile dans le Vaucluse

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.

Le 9 septembre 2024, **Olivier RIFFARD**, directeur général adjoint de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence de **Thierry SUQUET**, préfet de Vaucluse, de **Patrick MERLE**, vice-président du conseil départemental de Vaucluse, de **Louis DREY,** maire de Piolenc et des élus locaux, un nouveau **site 4G d'accès à l'Internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » dans le Vaucluse.**

Ce pylône permet d'assurer la couverture mobile de la commune de Piolenc avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s) depuis fin juin 2024.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ce site a été identifié au titre du dispositif de « couverture ciblée », qui est l'un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Ce dispositif permet aux collectivités d'identifier les zones à couvrir par les opérateurs qui s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge. Au titre de ce dispositif, **3 191 nouveaux pylônes mutualisés étaient activés en 4G** sur l'ensemble du territoire au 30 juin 2024

Depuis la signature du New Deal Mobile :

Selon les données de l'ARCEP publiées en février 2024, **plus de 99,5 % de la population bénéficie désormais d'une couverture mobile 4G de qualité** et la part du territoire desservie par les quatre opérateurs est passée de 45 % début 2018 à 88% au troisième trimestre 2023. Sur la même période, la part du territoire située en zone blanche de la 4G est passée de 11 % à 1,9 % et le nombre de sites équipés en 4G a plus que doublé.

Selon les données de l'ARCEP, plus de 90 % des sites déployés dans le cadre de ce dispositif sont mutualisés par les quatre opérateurs. Sur les près de 35 000 sites mobiles ouverts commercialement, plus de 23 500 (soit 67 % des sites) sont en zone rurale : https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/couverture-mobile-010224.html

Les opérateurs travaillent en partenariat avec les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire. La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne une note bilan d'étape du New Deal Mobile 2018-2023 : bit.ly/NewDealMobile2023

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Le dispositif de couverture ciblée dans le Vaucluse

35 nouveaux sites 4G mutualisés ont été identifiés depuis 2018 parmi lesquels 12 étaient en service et ouvert commercialement au 30 juin 2024.

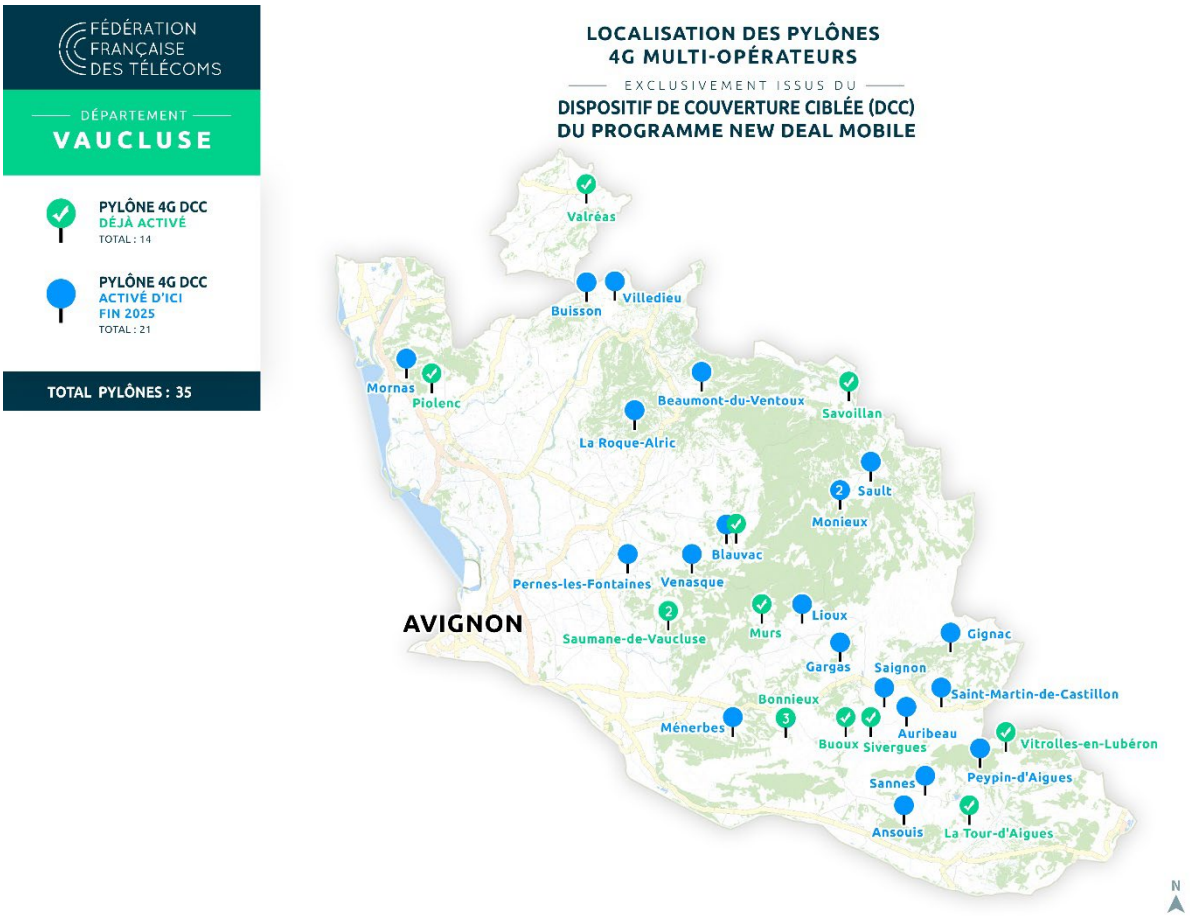

En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 83,2 millions de cartes SIM en service au 30 septembre 2023 ;
- 16 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné mobile au 31 mars 2024 ;

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif. Pour autant, de nombreux défis restent à relever : raccordement des pylônes au réseau électrique, déploiement en zone littorale, taxation des antennes, etc.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **13,8 milliards d'euros en 2023** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Un accord visant à :

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération supérieure à 5 ans
par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km
d'axes routiers prioritaires seront couverts à
100 % d'ici fin 2020

23 000 km
du réseau ferré régional le seront à
90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000
nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

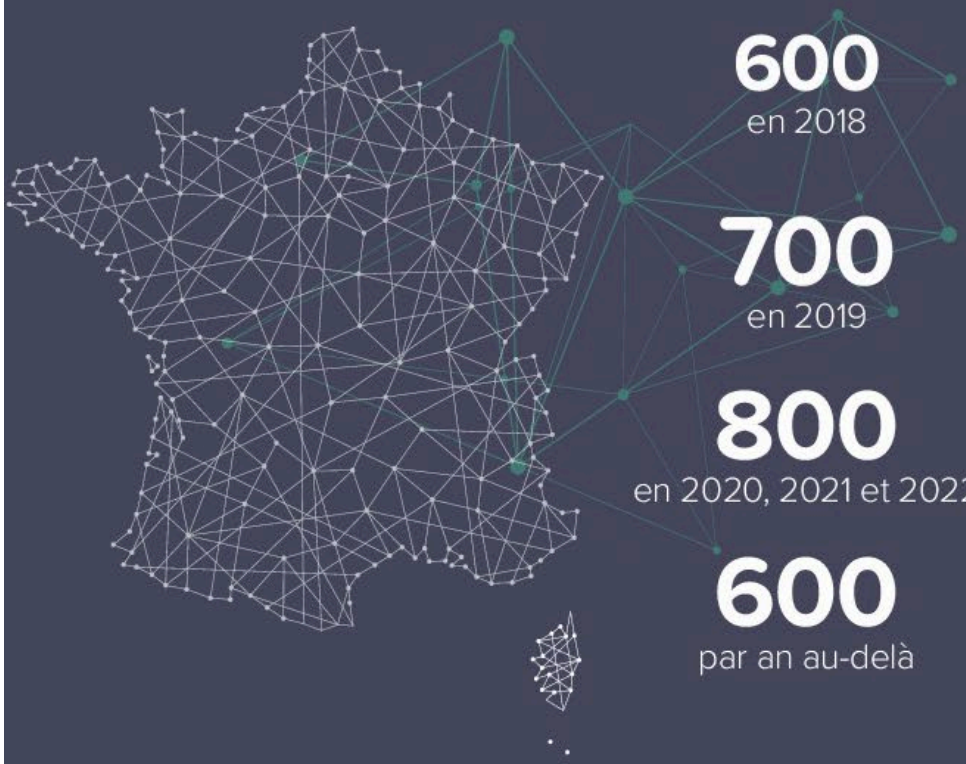

600
en 2018

700
en 2019

800
en 2020, 2021 et 2022

600
par an au-delà

Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.
Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,
l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.
Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

À savoir

Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**

Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES

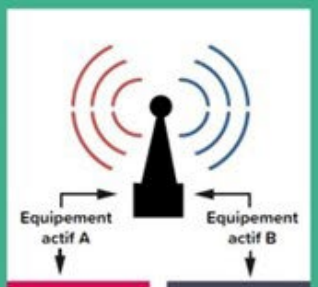

Réseau opérateur A | Réseau opérateur B

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

Réseau opérateur A | Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES

Réseau opérateur A | Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE

Réseau opérateur A

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.